

Conseil d'Orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France

Campus France

8 décembre 2020 à 10h (en visioconférence)

Ordre du jour

1- IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITE ETUDIANTE

Béatrice KHAIAT, Directrice Générale de Campus France
Anastasia ILINE, Directrice Générale Adjointe de Campus France

2- ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

Actualité de la politique des visas et titres de séjour

Simon BERTOUX, Sous-directeur du séjour et du travail, direction générale des étrangers en France, Ministère de l'intérieur
Isabelle BUREL, Adjointe au Sous-directeur du séjour et du travail, Ministère de l'intérieur

3- ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Denis DESPREAUX, Délégué aux affaires européennes et internationales, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Audrey DUBOST, Adjointe à la cheffe du Département Vie étudiante et de campus, DGESIP, Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Laurence HAFEMEISTER, Vice-présidente de la commission International et développement, Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

M'Hamed DRISSI, Président de la commission relations internationales, Conférence des Grandes Ecoles

Jean-Luc NAHEL, Coordinateur des activités internationales, Conférence des Présidents d'Université

4- DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR CF : CREATION DU RESEAU DE L'ACCUEIL, LES JEUDIS DE L'ACCUEIL, TUTORIELS, CATALOGUE DE FORMATIONS A DISTANCE

Karine MOUCHELIN, Directrice Adjointe, Direction de l'Accueil et de la Vie Etudiante, Campus France

5- LE LABEL BIENVENUE EN FRANCE

Noureddine MANAMANNI, Directeur, Direction Relations Extérieures et Institutionnelles, Campus France

6- QUESTIONS DIVERSES

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
Etablissement public à caractère industriel et commercial – loi du 27 juillet 2010 – Siret 752.195.438.0001128
Rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS - Tél : (33) 1 40 40 58 58 – Fax : (33) 1 42 45 10 03

Étaient présents :

Jean PEETERS, Président du Conseil d'orientation, Campus France
Baptiste BONDU, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
Damien VIALLE, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
Denis DESPREAUX, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Audrey DUBOST, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Simon BERTOUX, Ministère de l'Intérieur
Isabelle BUREL, Ministère de l'Intérieur
Philippe RENARD, Ministère de l'Agriculture
Jean-Paul ROUMEGAS, CNOUS
François PRADAL, CNOUS
Laurent METAIS, AEFÉ
Clément BODEUR CREMIEUX, Institut Français
Jean-Luc NAHEL, CPU
M'Hamed DRISSI, CGE
Solène QUÉRÉ, CGE
Laurence HAFEMEISTER, CDEFI
Aurélié NOGUÈS, CDEFI
Adrien LIENARD, UNEF
Angèle DELPECH, FAGE
Anniela LAMNAOUAR, FAGE
Louise CHANCELIER, ESN France
Béatrice KHAIAT, Campus France
Anastasia ILINE, Campus France
Noureddine MANAMANNI, Campus France
Karine MOUCHELIN, Campus France
Lisa ROZENBLIT, Campus France
Alia LADJILI RODRIGUEZ, Campus France
Jean-Christophe ROUSSEAU JOURDAN, Campus France

1. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	4
2. ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	5
3. ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE.....	10
a) Le MESRI.....	10
b) La CDEFI.....	13
c) La CGE	15
d) La CPU	17
e) L'UNEF	18
f) La FAGE	19
g) ESN France	19
h) Le CNOUS	19
i) Le MEAE	20
4. DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR CF : CRÉATION DU RÉSEAU DE L'ACCUEIL, LES JEUDIS DE L'ACCUEIL, TUTORIELS, CATALOGUE DE FORMATIONS À DISTANCE	20
5. LE LABEL « BIENVENUE EN FRANCE ».....	22
6. QUESTIONS DIVERSES.....	23

La séance est ouverte à 10 heures 07.

1. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Mme Anastasia ILINE présente un bilan de l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité étudiante entrante en France à la rentrée 2020, ainsi que les actions de Campus France en la matière.

L'ensemble des établissements et Ministères se sont mobilisés pour que la venue d'étudiants et chercheurs étrangers en France perdure. Un choix opéré tôt, dès mars-avril, qui a permis d'éviter une baisse drastique de ces effectifs. Tous les acteurs de la mobilité peuvent se féliciter d'avoir évité une année blanche.

Au mois d'août, le Premier ministre a autorisé l'accès au territoire national aux étudiants et chercheurs étrangers. Les autres pays d'accueil ont adopté différentes stratégies : certains ont privilégié l'enseignement à distance, d'autres ont assumé de fermer leurs frontières aux étudiants internationaux. La France, au contraire, a fait preuve d'ouverture. Le nombre de visas accordés pour l'année 2020-2021 est inférieur de 25 % à ceux accordés pour la rentrée 2019, une baisse non négligeable mais, dans un tel contexte, mesurée. Mme Anastasia ILINE indique ne pas disposer d'informations officielles, mais il semble que le nombre de visas accordés ait diminué de façon plus significative dans d'autres pays.

Une approche plus détaillée de la mobilité étudiante selon les régions du monde fait état d'une baisse des flux d'étudiants venus d'Asie et des Amériques. En revanche, l'Afrique, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ont connu un mouvement plus mesuré, voire un flux stable de mobilité. Le résultat s'avère plutôt positif. Cependant, l'enjeu d'accompagner les étudiants internationaux perdure dans une période particulièrement difficile pour eux.

Lors du premier confinement, Campus France s'est d'abord occupé d'accompagner les étudiants boursiers, ceux qui souhaitaient rentrer dans leur pays comme ceux qui restaient bloqués en France, car ces derniers devaient pouvoir vivre dans de bonnes conditions. Depuis la rentrée, Campus France fait en sorte de suivre les étudiants, dans le but notamment d'éviter les situations d'isolement, qui peuvent être difficiles à gérer psychologiquement.

Campus France participe aux réunions que le MESRI organise régulièrement autour de M. Denis DESPREAUX au sujet de l'accompagnement des étudiants, en lien avec les CROUS. Mme Anastasia ILINE salue par ailleurs le travail effectué par les CROUS auprès des étudiants internationaux, qui bénéficient largement des aides sociales.

Mme Anastasia ILINE compte observer la fin du semestre en cours et la préparation du second, avec un éventuel retour aux cours en présentiel. La présence sur site permettrait de casser les situations d'isolement.

En outre, Campus France commence à préparer la rentrée 2021 et la campagne de recrutement qui a lieu via la plateforme « Études en France ».

Mme Louise CHANCELIER demande si la légère augmentation du nombre de free movers constatée par certains établissements à la rentrée 2020 est confirmée.

Mme Anastasia ILINE répond que les chiffres diffèrent selon les établissements et les niveaux de formation. Les données d'inscriptions n'étant pas encore disponibles en totalité, Campus France ne peut établir de chiffres sûrs. Mme Anastasia ILINE confirme cependant avoir reçu des témoignages semblables de la part d'écoles : les chiffres concernant les free movers ne seraient pas mauvais, voire stables ou même, dans certains cas, en augmentation. Les seules données publiées par le SIES attestent d'un nombre d'étudiants étrangers en L1 en baisse de 18 % – chiffre mesuré par rapport au nombre de visas accordés (moins 25 %). Ces données devront être complétées et analysées.

Mme Angèle DELPECH s'enquiert ensuite des chiffres disponibles concernant les étudiants qui n'ont pas pu venir en France avant la date limite d'arrivée et d'inscription dans les universités. Elle demande également si des solutions ont été trouvées pour ces étudiants en difficulté.

Mme Anastasia ILINE indique que les cas d'arrivées tardives signalés se sont avérés rares et que la plupart ont pu être résolus avec les établissements. Ces derniers ont consenti un effort pour repousser les dates limites d'inscription et ont cherché des solutions en cas de difficulté. Mme Anastasia ILINE n'exclut pas, néanmoins, que certaines situations individuelles n'aient pu être débloquées.

2. ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Simon BERTOUX introduit une année particulière en termes d'activité de titres de séjour pour les étudiants. Avec la sous-direction des visas, il s'attache à sécuriser et simplifier le parcours des étudiants, du début de la démarche jusqu'à l'obtention du visa et pendant le séjour en France:

- **Plateforme en ligne de validation des titres de séjour**

En 2019, une instruction a été passée aux consulats pour la simplification de la demande de visa. Un téléservice a également été ouvert, qui permet aux étudiants de valider leur visa de long séjour, valant titre de séjour, sans avoir besoin de se rendre à l'OFII comme ils le faisaient précédemment. Depuis sa mise en service il y a un an et demi, les éventuels dysfonctionnements de la plateforme ont été résolus. Les étudiants étrangers peuvent ainsi valider en ligne leur VLS-TS. Le Ministère compte 120 000 validations par an. La procédure est entrée dans les mœurs et le service usager est de moins en moins sollicité.

CAMPUS FRANCE

- **Fermeture des préfectures au printemps 2020 et conséquences**

Le contexte de crise sanitaire a forcé le Ministère de l'Intérieur à fermer les préfectures pendant trois mois. Or, ces dernières reçoivent un public étranger nombreux qui demande pour la première fois ou renouvelle ses titres de séjour. Une seule solution s'est offerte face à la fermeture des services : la prolongation légale de six mois des titres de séjour, visas long séjour et récépissés. Cependant, si cette prolongation peut paraître séduisante de prime abord, elle a eu pour conséquence une activité accrue à laquelle doivent faire face les préfectures lorsque ces titres prolongés ont expiré. Les préfectures ont ainsi connu un automne compliqué, cumulant l'accueil du public qui renouvelait son titre de séjour ainsi que le renouvellement de l'ensemble des titres prolongés au printemps dernier. De nombreuses ressources ont été mobilisées pour prendre en charge cette double activité.

Néanmoins, les services publics sont restés ouverts pendant le deuxième confinement. Le Ministère n'a donc pas eu de nouveau recours au prolongement des titres de séjour, évitant ainsi aux préfectures une surcharge de travail à venir. Le Ministère reste attentif à ce que les personnes qui souhaitent le renouvellement de leur titre puissent opérer la démarche. Les préfectures reçoivent les consignes adéquates en ce sens.

- **Plateforme de demande de titre de séjour en ligne à l'automne 2020**

D'abord mise en place à titre expérimental, la demande de titre de séjour en ligne constitue un signe fort de modernisation des démarches.

Avant la mise en place de cette procédure dématérialisée, un étudiant qui souhaitait renouveler son titre de séjour devait d'abord systématiquement prendre rendez-vous en préfecture. Le délai d'obtention de ce rendez-vous pouvait être très long – plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Si l'étudiant apportait un dossier complet lors de ce rendez-vous, il obtenait un récépissé. Il devait ensuite attendre deux ou trois mois en moyenne pour obtenir une décision quant à l'approbation (ou non) de son titre de séjour. Parfois, il était convoqué de nouveau pour fournir des éléments complémentaires. Puis, lorsque la décision était rendue, il se rendait une dernière fois à la préfecture pour la remise du titre. Le parcours était donc long et nécessitait plusieurs déplacements.

Depuis septembre, les étudiants peuvent déposer en ligne leurs documents d'inscription, de résultats et de ressources et s'acquitter ainsi de la démarche de demande de titre de séjour, sans attendre de rendez-vous ni se déplacer.

- Depuis son ouverture, le téléservice a recueilli 55 000 demandes.
- Ce nombre représente une part très importante (plus d'un tiers) des 120 000 demandes annuelles opérées par les étudiants étrangers.
- À ce jour, près de 70 % de ces 55 000 demandes ont donné lieu à une décision, positive dans l'écrasante majorité des cas et dans un délai moyen de 25 jours.

Le téléservice permet donc une meilleure performance en termes de délais. Certaines préfectures, bien organisées, délivrent une décision — et le titre s’il y a lieu — en 15 jours. La cible nationale de délai sera fixée ainsi : un étudiant doit pouvoir obtenir non seulement une décision, mais son titre de séjour, dans un délai de 15 jours. Il lui restera à aller chercher le document imprimé.

En novembre, les préfectures ont rencontré des difficultés face aux 30 % de ces 55 000 demandes qui n’avaient pas encore été prises en charge. Elles devaient en effet prendre simultanément en charge le renouvellement des titres qui avaient été prolongés de six mois au printemps. Certaines préfectures n’ont pas eu le temps d’ouvrir des demandes déposées en ligne et certains étudiants, dont le titre était sur le point d’expirer ou avait expiré, se sont trouvés sans document provisoire ni décision pour sécuriser leur situation. M. Simon BERTOUX admet que de tels constats ne répondent pas aux consignes données par le Ministère.

Le directeur de l’immigration a adressé un message autour du 15 novembre, demandant aux préfets d’ouvrir tous les dossiers déposés sous quelques jours et de délivrer une décision ou un document provisoire, sous format électronique. Ce document donne les mêmes droits que les récépissés. Ce travail a été mené par les préfectures et, si quelques situations non résolues peuvent perdurer, elles s’avèrent marginales.

Les services ministériels ont opéré une veille sur les réseaux sociaux et communiqué avec les préfectures pour qu’elles comprennent comment le système fonctionne et puissent transmettre les consignes. Les services du Ministère sont par ailleurs conscients que des étudiants ont pu perdre des droits, opportunités et contrats d’apprentissage et en sont navrés.

À présent que l’accumulation de demandes est à peu près absorbée, le nouveau système induit que tout étudiant peut anticiper le renouvellement de son titre de séjour environ un mois avant son expiration. Le récépissé, qui structurait la vie de l’étudiant autrefois, a vocation à devenir marginal. Il ne devrait même plus exister, dans la mesure où la préfecture dispose, en théorie, de toutes les informations nécessaires au renouvellement d’un titre de séjour dès lors que le dossier est déposé.

Le nouveau service fonctionne donc désormais parfaitement et doit participer à l’attractivité de la France pour les étudiants étrangers, qui considéraient jusqu’ici les démarches en préfecture comme un point noir.

Mme Isabelle BUREL ajoute que ce fonctionnement nominal se stabilise et permet de préparer la rentrée 2021 dans des conditions très différentes des années précédentes, avec :

- Un parcours intégralement dématérialisé pour les étudiants.
- Des conditions de délai de dépôt de leur demande suffisamment en amont de l’expiration du titre en cours, pour garantir le temps de traitement de leur dossier.
- Une cinétique sécurisée pour chaque acteur du processus.
- Un accompagnement en cours de conception avec les équipes de Campus France dans le cadre des guichets uniques, qui constitue le modèle d’accompagnement plébiscité par les étudiants.

La dématérialisation des demandes de titres de séjour nécessite en outre une nouvelle forme d'accompagnement, qui comprenne un appui numérique pour les étudiants qui en auraient besoin.

- **De nouvelles attestations**

M. Simon BERTOUX souligne par ailleurs que le nouveau système génère des attestations nouvelles, différentes des récépissés habituels. Si ces attestations ont suscité de nombreuses questions de la part de partenaires, elles constituent des documents tout à fait formels. Elles permettent :

- De travailler.
- De voyager, y compris dans l'espace Schengen.

Mme Angèle DELPECH remarque que certains étudiants se trouvent en fracture numérique et n'ont d'autre choix que se rendre en préfecture pour le dépôt de leur dossier. Elle demande si le délai de réponse de 15 à 25 jours s'applique bien à la seule démarche en ligne ou si les dépôts en préfecture sont également concernés.

M. Simon BERTOUX indique qu'il ne détient pas de chiffres concernant le délai pour une demande de titre de séjour déposée en préfecture. Il varie en effet d'une préfecture à l'autre.

En revanche, les préfectures mettront en place un service d'accompagnement des personnes en fracture numérique pour qu'elles puissent effectuer leur démarche de renouvellement en ligne, dans les locaux de la préfecture, sur ou sans rendez-vous (le rendez-vous étant obtenu en quelques jours). Les démarches papier classiques devraient disparaître de façon à éradiquer les situations compliquées que connaissent certains renouvellements.

M. Adrien LIENARD explique qu'un certain nombre d'étudiants se sont vu refuser des contrats, de stage notamment, par des employeurs qui refusent les nouvelles attestations. Il demande s'il existe une circulaire ou texte qui atteste de leur valeur juridique, document que l'UNEF pourrait transmettre aux étudiants et dont ceux-ci useraient en cas de problème.

M. Simon BERTOUX prévoit de répondre au courrier déjà adressé par l'UNEF avec ces éléments. Le Ministère de l'Intérieur est en lien avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour concevoir la communication aux employeurs de toutes les formes de documents existantes, y compris les attestations provisoires. Il remarque que les employeurs ne sont pas tous de bonne foi lorsqu'ils refusent une attestation qui porte non seulement le timbre du Ministère de l'Intérieur, mais également un QR code comme marques d'authentification.

M. Simon BERTOUX ajoute qu'un travail d'information est en cours avec les Ministères sociaux en direction des caisses de sécurité sociale (CAF, CPAM) pour que les nouveaux documents soient pris en compte. Une information similaire sera donc diffusée aux employeurs.

CAMPUS FRANCE

Mme Laurence HAFEMEISTER demande des précisions quant à la prise en charge des étudiants qui connaîtraient de plus grandes difficultés lors de demande ou renouvellement de titre de séjour.

M. Simon BERTOUX insiste sur le caractère révolutionnaire d'un téléservice qui permet aux préfetures de prendre une décision, si un dossier déposé est complet, dans un délai parfois aussi bref que dix minutes. Lorsque manquent des documents, les étudiants sont notifiés en ligne des éléments complémentaires à fournir.

Voici un exemple : le service a été ouvert le 17 septembre à 9 heures. Un étudiant, à qui un complément a été demandé à 10 heures, y a répondu dans l'heure qui a suivi. À midi, une décision était rendue concernant son dossier. Lorsqu'un dossier demeure incomplet plusieurs semaines ou mois parce que l'étudiant n'a pas encore accès à tous les documents exigés, les attestations provisoires interviennent, et plus précisément l'attestation de prolongation de demande d'inscription. Elle maintient les droits de l'étudiant et la régularité de son statut, en général pendant trois mois. Elle est éventuellement renouvelable si l'établissement dont dépend l'étudiant ne lui a pas encore délivré le document requis. M. Simon BERTOUX précise que la préfecture peut éventuellement demander à l'étudiant de se déplacer si ses empreintes digitales ne sont plus enregistrées ou pour d'autres raisons, et seulement dans de très rares cas.

Mme Laurence HAFEMEISTER indique que les écoles et leurs services des stages sont également intéressés par la communication qui sera faite et peuvent agir comme relais auprès des employeurs, de façon à soutenir la propagation de l'information.

M. M'Hamed DRISSI insiste sur les retours très positifs des membres de la CGE à propos de la simplification des procédures. Il salue en outre la réactivité des interlocuteurs des services de l'État, qui ont non seulement répondu aux sollicitations en quelques jours, mais ont résolu les problèmes présentés tout aussi rapidement. La transition numérique semble avoir pénétré les services de l'État et doit encore progresser, car les étudiants internationaux doivent ressentir l'accueil qui leur est réservé en France. Ils pourront ainsi devenir de précieux ambassadeurs pour elle.

M. Jean-Luc NAHEL confirme que la transition numérique des services de demande de titres de séjour constitue une accélération phénoménale. Il cite pour exemple des études réalisées dans le passé qui indiquaient les difficultés, voire impossibilités rencontrées par les étudiants étrangers face à ces processus.

M. Simon BERTOUX convient de la pertinence de partager aux écoles une note d'informations détaillant la valeur des documents et attestations fournis aux étudiants. Il propose de la fournir aux trois réseaux ainsi qu'aux syndicats étudiants et autres partenaires. Tous les acteurs auront ainsi la même information, au caractère le plus officiel possible, signée par le directeur de l'Immigration. Ce document contribuera à endiguer les risques de rupture de droit pour les étudiants, point noir que le Ministère tente de résoudre.

Mme Anastasia ILINE ajoute qu'un tutoriel vidéo a été créé et mis en ligne par Campus France, en lien étroit avec le Ministère de l'Intérieur. Cette vidéo a pour objet d'aider les étudiants internationaux à effectuer leurs démarches sur la plateforme de l'ANEF. Il s'agit d'un accompagnement qui ne peut certes remplacer le guichet unique, mais qui a son utilité dans le contexte actuel de confinement et d'isolement. La vidéo est accessible en suivant ce lien : https://www.youtube.com/watch?v=-iGha_yqN04.

3. ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

a) Le MESRI

M. Denis DESPREAUX, délégué aux affaires européennes et internationales du MESRI, déclare que la crise sanitaire a entraîné une révolution, à la fois imprévue et source d'opportunités pour réfléchir aux processus et engagements de l'enseignement supérieur. Les questions de mobilité et d'attractivité sont demeurées un enjeu majeur pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Elle est essentielle pour l'avenir et à préserver. Les acteurs de la mobilité internationale ont opéré collectivement sur deux volets : l'enseignement et le soutien à la mobilité étudiante.

- **L'enseignement**

Le déploiement massif des outils numériques et leur application à l'enseignement à distance ont entraîné une transformation pédagogique, probablement durable, en termes d'enseignement mais aussi d'apprentissage.

La mise en place des outils numériques avait en effet commencé, cependant ceux-ci manquaient encore de maturité et de nombreux établissements et acteurs ne les maîtrisaient pas suffisamment, ni ne les pratiquaient couramment. La recherche de points d'équilibre entre le présentiel et l'enseignement à distance découle de cette métamorphose. Pour les étudiants étrangers en particulier se pose la question de la présence physique, d'abord en France, puis in situ dans les établissements.

Les conséquences de ce changement sur la stratégie « Bienvenue en France » ont induit une profonde interrogation : outre l'accueil des étudiants étrangers, le déploiement des « Franco-X » (le campus franco-sénégalais, l'UFTAM entre autres) est en jeu.

Par ailleurs, l'ouverture des campus connectés dans les différentes régions de France s'est révélée un point crucial, auquel s'ajoute la problématique de leur déploiement à l'international. Ce chantier a pris une ampleur nouvelle en 2020.

- **Le soutien à la mobilité étudiante**

Dès le début de la crise, la gestion des étudiants internationaux sur le sol français, face à la fermeture des frontières, a posé question. Le MESRI devait également évaluer la présence des étudiants français à l'étranger, tout en maintenant une politique de mobilité entrante et sortante.

De nombreuses incertitudes ont fait surface quant aux points suivants :

- Les programmes de mobilité encadrée
- Les chaînes de responsabilité
- Comment agir en temps de crise
- L'adaptation des calendriers et procédures
- Plus généralement, comment favoriser la résilience du système français face aux contraintes entraînées par une crise.

M. Denis DESPREAUX retient l'effort collectif et la formidable solidarité déployés à tous les niveaux pendant cette période, entre Ministères (Ministère de l'Intérieur, MESRI, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) et les opérateurs dédiés (Campus France, CNOUS, CROUS, établissements). Au-delà des institutions, toutes les personnes contactées se sont révélées très mobilisées, d'une part pour les enjeux pédagogiques et l'enseignement à distance, une vaste entreprise, et d'autre part pour la vie étudiante. Ainsi, dès le 23 janvier, certains chefs d'établissement ont adressé une communication à propos des étudiants chinois, dans le but d'éviter leur stigmatisation et ostracisme.

Les établissements se sont ensuite occupés des étudiants, et notamment des étrangers, via :

- Des pages de site internet dédiées.
- Un lien avec les CROUS.
- La mise en place de solutions d'hébergement.
- Des programmes d'aides financières et alimentaires.
- La mise à disposition de clés 3G et 4G.
- L'achat d'ordinateurs, de tablettes pour le suivi des cours à distance.
- Des aides pour les plus démunis, notamment prises sur la CVEC.
- La levée de l'obligation de mobilité pour la délivrance de certains diplômes.
- L'ouverture maintenue de programmes d'échanges (qui est presque une exception européenne).
- L'organisation du retour des étrangers dans leur pays selon leur souhait.
- Un travail étroit avec les postes et les attachés de coopération pour le suivi des cohortes en proposant des solutions aux étudiants en danger, qu'ils soient français ou étrangers.
- Une participation active aux cellules de crise, montées notamment au niveau ministériel pour mieux accompagner les étudiants étrangers, surtout les plus vulnérables, mais également les étudiants français.
- Le système de parrainage développé entre étudiants nationaux et internationaux.

- Une amélioration du suivi par les équipes pédagogiques, par des échanges directs avec les étudiants étrangers qui n'ont pas pu rejoindre leur famille.
- L'orientation des étudiants étrangers vers des commissions d'exonération des frais d'inscription, en vue d'une exonération totale.

De nombreuses initiatives ont donc été proposées par les établissements. En des temps peu rassurants, M. Denis DESPREAUX estime que cela fait du bien de constater que travailler ensemble est possible et fonctionne. Un nombre considérable d'étudiants étrangers a été accueilli : 60 000 visas, sans compter les étudiants européens. Si quelques cas ont été difficiles à résoudre et que sans doute quelques autres encore ne sont pas totalement résolus, les obstacles rencontrés par les acteurs concernés se comptent sur les doigts de deux ou quatre mains. M. Denis DESPREAUX se félicite donc d'une mobilisation collective efficace.

Mme Audrey DUBOST présente ensuite les actions de vie étudiante menées par les établissements depuis le premier confinement. Au début de la crise, les établissements qui avaient bénéficié d'actions dans le cadre des appels à projets ou de l'amélioration des bureaux d'accueil, organisés via « Bienvenue en France », ont rapidement fait part de leurs inquiétudes. Ils craignaient de ne pas pouvoir dépenser leurs subventions ou encore d'avoir organisé des actions inadaptées au contexte.

- **Actions Appel à Projets Bienvenue en France**

- La DGESIP a repoussé la fin d'éligibilité des dépenses au 31 décembre 2021.
- Possibilité pour les établissements de faire évoluer leurs actions sans modifier l'objectif initial et en adaptant les moyens de réalisation. Certaines actions ont ainsi été menées à distance.

- **Les actions de gestion de crise**

- Des Foires Aux Questions.
- Des actions contre l'isolement numérique (mobilisation de la CVEC). Les établissements sont par ailleurs en train de signer des conventions avec Emmaüs Connect. Des étudiants internationaux n'avaient plus les moyens d'appeler leur famille : de nombreuses recharges prépayées ont été financées au premier confinement.
- Des enquêtes.
- Un état des lieux des étudiants, pour savoir comment ils vont.
- Des actions de communication et traduction en langues étrangères.
- Des partenariats avec des entreprises.
- Des relations renforcées avec les CROUS, avec par exemple le port de repas à domicile.

- **Exemples d’actions à destination des étudiants internationaux adaptées au contexte sanitaire**
 - Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées : mise en place de permanences psychologiques via webcam avec des psychologues anglophones et hispanophones, à hauteur de 6 créneaux par semaine.
 - Université Jean Moulin Lyon 3 : visite virtuelle et inscape game de la Manu. Le jeu avait pour véritable objectif d’entrer dans l’université, d’insérer les étudiants par la découverte des services étudiants, de l’architecture de l’université, notamment la Manufacture des Tabacs. Les participants pouvaient rejoindre le jeu seuls, sur tablette, ou collectivement grâce à la réalité virtuelle (qui a vocation à être utilisée lors d’événements universitaires quel que soit le contexte).
 - Université Clermont Auvergne : MOOC gratuit, préparation à l’arrivée des étudiants internationaux.
 - ❑ L’UCA et son environnement
 - Découverte de l’UCA
 - Les services aux étudiants
 - Vivre à Clermont-Ferrand.
 - ❑ Étudier à l’UCA
 - Les types de cours à l’Université
 - La méthodologie
 - Les outils à disposition des étudiants : étudier, rechercher un stage ou un emploi.
 - Université de Lorraine : semaine d’orientation en ligne, à destination des étudiants internationaux, du 14 au 18 septembre 2020. Des ateliers thématiques ont eu lieu sous forme de webinaires. Les vidéos des webinaires ont été enregistrées et restent disponibles en ligne. La scolarité, la vie étudiante, la formation interculturelle y sont abordées.
 - Université de Lille : Welcome days, via Facebook, avec la présentation des partenaires extérieurs (CPAM, SNCF, CAF).

Mme Audrey DUBOST remarque l’adaptation très rapide des établissements pour la prise en compte des étudiants internationaux, y compris par le financement de billets de retour pour ceux qui n’avaient pas les moyens de rejoindre leur famille. Elle conclut que l’innovation n’a pas encore trouvé sa limite dans les établissements.

b) La CDEFI

Mme Laurence HAFEMEISTER souligne l’état d’esprit d’adaptation dans lequel les acteurs de l’enseignement supérieur ont agi. Certaines initiatives ont certes servi de fers de lance, mais tous les établissements en ont eu et ont tenté de personnaliser leurs propositions.

La CDEFI s'est régulièrement réunie et a pris en compte les informations et difficultés de terrain qui lui étaient transmises. Les écoles ont rapidement eu la possibilité, grâce au MESRI, de modifier les règlements intérieurs de leurs études. En sus, le report de la fin d'année scolaire au 31 décembre 2020 a permis de poursuivre l'adaptation de ces règlements.

Diverses mesures ont ainsi été prises par les établissements :

- L'enseignement à distance total, synchrone ou non synchrone.
- Le report d'un an de la venue de certains étudiants, notamment asiatiques. Des « pré-masters » ont été proposés pour les fidéliser, et leur ont donné l'occasion de progresser en français et d'étudier les méthodes de travail propres au système français.
- Des années intermédiaires pour certains étudiants, principalement asiatiques, qui ne pouvaient pas revenir en France pour poursuivre leur formation. Elles ont été organisées au fil de l'eau, en fonction des possibilités des étudiants concernés.
- Des projets et stages à distance ont pris forme. Néanmoins, la venue sur site, grâce à l'hybridation entre enseignement en présence et à distance rendue possible par l'ouverture des établissements, s'est avérée essentielle. De plus, il est aujourd'hui possible de mener des séances de TP sur place. Ces ouvertures sont d'un grand secours pour maintenir le contact et la motivation des étudiants.

Les risques identifiés par les écoles, outre la baisse d'effectifs, se concentraient sur la réussite, dans tous les sens du terme. Elle se traduit par des semestres validés. Les établissements sont restés vigilants vis-à-vis de l'appropriation des apprentissages, des méthodes d'évaluation et du vocabulaire pour les étudiants étrangers qui suivent leur cursus — au moins en partie — à distance. Les écoles sont mises au défi de maintenir le contact individuel pour répondre aux besoins d'aides numériques ou financières, par exemple, grâce au soutien de la CVEC, des CROUS.

Sur le plan académique, des systèmes de tutorat ont pu être mis en œuvre. Le MESRI se propose de les renforcer en passant des contrats avec les tuteurs, qui seront rémunérés.

Sur le plan social et psychique, les associations étudiantes organisent des initiatives pour l'accompagnement psychologique des étudiants et éviter leur isolement. En outre, des aides sont consolidées pour que les étudiants aient accès à des assistantes sociales, afin d'effectuer des démarches.

Mme Aurélie NOGUÈS revient sur la baisse générale du nombre d'étudiants internationaux, la CDEFI s'estimant concernée par la baisse de 25 % du nombre de visas. Cette baisse s'accroît en effet (située entre 25 et 30 %) en matière de mobilité des échanges Erasmus, hors Erasmus et des free movers. Certains pays néanmoins se révèlent plus mobiles, dont le Maroc, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Liban.

Par ailleurs, quelques écoles ont indiqué avoir mis en place des plateformes de soutien psychologique, accessible :

par téléphone ou en ligne / 24 heures sur 24, 7 jours sur 7/ Bilingue/ Gratuit.

Dans certains cas, cet accompagnement était proposé au personnel des établissements également. La plateforme Eutelmed, par exemple, a de surcroît avancé l'organisation d'ateliers collectifs, autour de la gestion du stress, comment concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Mme Laurence HAFEMEISTER mentionne d'autres exemples d'initiatives liées à la rencontre et au bien-être des étudiants : des cafés virtuels, des cours de yoga ou de sophrologie...

c) La CGE

M. M'Hamed DRISSI cite 4 points importants sur lesquels il souhaite se concentrer :

- Le bilan de la crise et de sa gestion.
- L'impact sur la phase de formation.
- L'output, ou la réussite des étudiants internationaux après cette année universitaire.
- La préparation de la rentrée 2021.

M. M'Hamed DRISSI souligne le travail et l'effort collectif, solidaire fourni par les acteurs de l'enseignement supérieur. Cet effort est à maintenir, car les crises se succèdent et changent de nature. Dès lors que la stratégie internationale est inscrite au plus haut niveau d'un établissement, voire du gouvernement, une belle mobilisation s'instaure, une chaîne vertueuse s'établit pour la conquête d'espaces et régions et ce, avec une grande résilience. M. M'Hamed DRISSI confie avoir échangé avec des partenaires internationaux qui estiment pouvoir compter sur la France et ses établissements, et veulent s'engager plus avant dans la coopération internationale.

- **Le bilan des actions des Grandes écoles avant l'arrivée des étudiants**

- La grande majorité des étudiants inscrits dans les grandes écoles ont pu rejoindre leur établissement d'accueil, en dépit des difficultés et éventuellement après avoir démarré leur cursus à distance. Campus France a rapidement présenté une offre d'enseignement à distance ou hybride qui a conforté des candidatures qui n'étaient pas encore acquises.
- Les Grandes écoles se sont donc adaptées au contexte de crise, se mettant d'accord sur les décisions à prendre, notamment lors de réunions régulières organisées par le MESRI :
 - Possibilité d'arrivée tardive jusqu'au 15 octobre
 - Possibilité de débiter les cours à distance en attendant de pouvoir rejoindre le territoire français
 - Report de certaines mobilités du premier semestre au second, tout en développant les actions d'internationalisation à domicile, inscrites dans une approche de maîtrise des risques.

Deux groupes de travail ont été mis en place et vont rendre prochainement leur production. Ils ont opéré une approche globale (formation, recherche, innovation), et étudient comment aller plus loin sur l'espace européen, de même que dans certaines régions du monde considérées comme prioritaires dans la stratégie d'internationalisation.

À présent que les étudiants sont sur place, certaines Grandes écoles connaissent une croissance de leurs effectifs.

- **Difficultés principales rencontrées par les étudiants internationaux en période de confinement**

- Situation d'isolement : vis-à-vis de la famille et de la communauté étudiante. Un isolement valable également pour les étudiants français, mais qui s'exprime différemment pour les étudiants internationaux, en particulier ceux qui sont en première année. Les réseaux d'alumni et d'associations, les BDE n'ont pas pu opérer selon leurs habitudes. Ils sont cependant précieux et doivent se développer afin de contribuer à l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.
- Manque d'informations : renouvellement de titres de séjour, aller-retour entre la France et le pays d'origine, logement... Les étudiants comme leurs familles ont témoigné d'angoisses relatives aux informations obtenues par à-coups. Certains logements n'étaient en outre pas compatibles avec le confinement et la poursuite d'études dans de bonnes conditions.
- Difficultés techniques pour suivre les cours à distance : connexion internet inexistante/mauvaise, matériel informatique inexistant/obsolète, même si les outils ont rapidement gagné en maturité. Difficultés financières : hausse du coût des vols, pertes de job étudiant ou stage rémunéré, prêt étudiant... Le pourcentage d'étudiants touchés par ces difficultés a augmenté.

- **Bilan des actions des Grandes écoles en période de confinement**

- Gestion de crise : des cellules de crise internes ont été mises en place pour accompagner l'ensemble des missions, et plus particulièrement les étudiants internationaux.
- Continuité pédagogique de qualité : cours et examens à distance, qu'il s'agisse des cours magistraux ou travaux dirigés, voire des travaux pratiques. Certains étudiants internationaux choisissent en effet leur école parce que leur curriculum comporte un volet pratique conséquent.
- Maintien du contact : suivi régulier des étudiants isolés, communication régulière.
- Mise à disposition d'outils d'information et de travail : bibliothèque numérique, relai d'information sur le site internet de l'école.
- Santé : suivi psychologique renforcé, consultations et ateliers virtuels.
- Aide financière : dispositifs d'urgence via la CVEC, les fondations d'école, les réseaux Alumni...
- Solidarité étudiante : soutien aux actions des associations étudiantes. Leur travail permet de développer des soft skills et prépare une nouvelle génération de lauréats avec des profils marqués par la résilience.

d) La CPU

M. Jean-Luc NAHEL revient sur les mois passés depuis le 23 janvier et souhaite que soient rappelés les discours tenus en début d'année, ainsi que les hypothèses envisagées à cette période. Certains suggéraient que l'année soit blanche, d'autres non.

Aux mois de mars et d'avril, les grandes écoles et universités évaluaient leur capacité à prendre des risques, car elles auraient pu être stigmatisées comme étant à l'origine de la venue du virus en France en intégrant des étudiants étrangers — qui n'étaient de surcroît pas nécessairement testés. Les questionnements divers et la manière dont ils ont été résolus sont à prendre en compte. M. Jean-Luc NAHEL souligne la chance que la France a eue de ne connaître aucun décès lors des rapatriements. À l'occasion d'un bilan futur, il serait opportun de reprendre tous ces éléments et les appréciations, variables, de chaque acteur.

M. Jean-Luc NAHEL salue à son tour la solidarité et la continuité pédagogique, les nombreuses initiatives mises en œuvre et note que le travail n'est pas achevé. Les fêtes de fin d'année approchent et risquent d'accentuer intensément la solitude des individus. Des initiatives nationales seront certainement introduites pour y pallier, et certains exemples locaux sont également à suivre dès à présent pour le mois de décembre. L'université de Poitiers a notamment organisé des rencontres de prévention psychologique et psychopathologique.

Par ailleurs, les acteurs en charge d'accompagner les étudiants étrangers doivent garder en mémoire la perception qu'ont ces derniers de ce qui se passe dans leur propre pays. Au Costa Rica, par exemple, la pandémie a sinistré le secteur du tourisme. Le Costa Rica accueille d'ordinaire quatre millions de touristes par an et son économie s'est effondrée. Les responsables de relations internationales doivent ainsi prendre en compte les représentations que peuvent avoir les personnes qui quittent un pays en situation dramatique. Les étudiants internationaux ont pour spécificité de ressentir non seulement la solitude, mais également une forme de culpabilité d'avoir quitté leur famille pour se former en France. Une tension existentielle peut grandir entre la culpabilité de vivre en France, dans un contexte relativement correct, tandis que l'état du pays d'origine se dégrade. Aux personnes en charge de ces étudiants de se renseigner sur les situations propres aux divers pays représentés par les étudiants étrangers, car ceux-ci n'expriment pas toujours spontanément ce qui relève de leur intimité. M. Jean-Luc NAHEL maintient que travailler dans les relations internationales ne signifie pas avoir seulement affaire à des programmes et des étudiants dont le parcours de formation se passe plutôt bien. Se préoccuper de relations internationales, c'est également être en contact, en arrière-plan, avec des structures familiales, auxquelles les étudiants peuvent se sentir redevables. Leur réussite est aussi la réussite de ces structures.

La rentrée prochaine approche avec un degré élevé d'incertitude. Nul ne sait dans quelles conditions elle aura lieu ou si le confinement sera prolongé au-delà du 15 décembre. M. Jean-Luc NAHEL souhaite rester vigilant et cite un email reçu en mars d'une collègue chinoise, qui s'inquiétait de l'orgueil dont faisaient

preuve les Français quand ils n'imaginaient pas le virus arriver chez eux. M. Jean-Luc NAHEL insiste sur la nécessité d'interroger les appréciations erronées du début d'année et le réveil tardif de la France, afin de prévenir d'autres erreurs et d'améliorer les procédés déjà en place.

M. Jean PEETERS revient également sur le début de la crise sanitaire, qu'il a vécu en tant que chef d'établissement avec de nombreuses composantes à gérer : les étudiants internationaux, les personnels, l'accès aux bâtiments, les étudiants en stage ou sur le point d'en commencer un, ceux qui étaient à l'étranger, ceux qui refusaient de rentrer, les pays bloqués, ceux qui ne l'étaient pas encore... Les établissements ont fait preuve d'inventivité, ont monopolisé tous les ressources et réseaux à leur disposition. Cette période a été violente pour tout le monde et d'autant plus pour ceux qui se trouvaient le plus en détresse.

Il reconnaît l'importance de tirer les leçons de cette crise afin d'être prêts si et lorsque d'autres crises auront lieu.

Les crises peuvent par ailleurs être sources de progrès. Les établissements et les services de l'État ont évolué sur un certain nombre de sujets, rejoignant les standards internationaux à certains endroits. La prise en compte des étudiants, la mise en réseaux, entre autres, ont progressé et le discours tenu auprès des étudiants à l'international quant aux conditions d'accueil en France peut en exprimer les conséquences. Si la crise n'est pas terminée, si de nombreux étudiants sont encore en difficulté et si l'avenir est à préparer, un discours positif est néanmoins possible.

e) L'UNEF

M. Adrien LIENARD confirme :

- Les interrogations des étudiants autour des titres de séjour.
- La précarité financière relevée, particulièrement lors du premier confinement, moins lors du deuxième. Les aides spécifiques du CROUS ont été augmentées pour y répondre.

L'UNEF continue en outre de dénoncer l'impossibilité pour les étudiants étrangers d'accéder à certaines aides. Ils ne peuvent notamment prétendre aux aides annuelles du CROUS, contrairement aux aides ponctuelles. Dans le contexte actuel, où certains perdent leurs emplois étudiants et comptent moins sur leurs familles qui connaissent aussi des difficultés économiques dans leurs pays, ces aides spécifiques annuelles pourraient être ouvertes à un public plus large. Les aides d'urgence, néanmoins, ont pu être dispensées rapidement en repoussant l'évaluation détaillée des demandes — les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans les CROUS peuvent en effet être longs.

Sur le plan pédagogique, de nombreux étudiants ont rencontré des difficultés face à l'enseignement à distance, particulièrement ceux en situation de fracture numérique. Les établissements les ont soutenus, en se mobilisant pour prêter ou acheter du matériel informatique. Dans certains territoires cependant, le nombre d'étudiants en situation précaire excède les capacités des établissements à les aider.

CAMPUS FRANCE

Les étudiants étrangers se sont par ailleurs enquis de la présence obligatoire aux examens, liée d'une part au renouvellement des titres de séjour, et d'autre part à la rupture numérique. De plus, un examen qui exige la présence des étudiants soulève la problématique de limites psychologiques pour ceux qui ont peur de s'exposer au virus.

f) La FAGE

Mme Angèle DELPECH constate une précarité persistante, malgré toutes les initiatives des établissements, et la nécessité de maintenir des actions de la FAGE. Elle cite en particulier les AGORAé, épiceries sociales et solidaires. Le nombre de leurs bénéficiaires, dont les étudiants internationaux font partie, a doublé. La FAGE a également mis en place le prêt ou don de matériel numérique, ordinateurs et clés 4G.

Mme Angèle DELPECH confirme également l'inquiétude des étudiants quant au renouvellement des titres de séjour. Certains ont perdu des droits liés à la CAF, perdu leur emploi et sont dirigés vers des systèmes d'aide temporaires mis en œuvre par la FAGE pour pallier leur situation.

g) ESN France

Mme Louise CHANCELIER rejoint les questions soulevées par l'UNEF et la FAGE. Elle se demande aussi comment faciliter pour les étudiants internationaux la compréhension de mesures sanitaires changeantes. Certains ont confié leurs difficultés pour saisir ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire, difficultés qui les ont conduits à s'isoler davantage, voire remettre en cause leur mobilité.

De façon plus générale, les étudiants étrangers ont besoin de comprendre le système de santé français et les conditions de leur accès aux soins. Cette problématique est ancienne et a été renforcée par la crise sanitaire. La barrière de la langue en constitue un enjeu.

h) Le CNOUS

M. Jean-Paul ROUMEGAS précise que les CROUS ont mis en place des aides qui répondaient aux décisions prises par le MESRI. Concernant la précarité étudiante, une plateforme d'appels d'urgence a vu le jour en début d'année 2020. D'autres mesures ont accompagné le premier confinement puis la rentrée : le ticket de restaurant universitaire à un euro pour les boursiers, l'aide exceptionnelle de 150 euros au mois de décembre (pour les boursiers encore), l'accroissement considérable des aides spécifiques délivrées par les travailleurs sociaux des CROUS, la simplification des procédures qui les accompagnent...

Le gel des loyers participe également de ces initiatives. Le loyer des résidences universitaires n'a pas augmenté depuis un an et sera gelé jusqu'en septembre 2021. Par ailleurs, 1 600 emplois d'étudiants référents dans les résidences universitaires ont été créés. Ces référents luttent contre l'isolement, détectent les situations de mal-être et renvoient les étudiants vers les services compétents. Ils veillent

également à la conformité aux règles sanitaires et peuvent informer les étudiants internationaux à ce sujet. À ce jour, 1 000 postes sur 1 600 ont déjà été pourvus.

De surcroît, à la rentrée, les CROUS ont massivement maintenu dans leurs logements une importante proportion d'étudiants internationaux, alors que la pression globale sur le logement grandissait. Les demandes de logements sociaux étudiants ont largement augmenté, en partie parce que la population étudiante elle-même croît, mais également parce que les étudiants nationaux sont plus nombreux à demander un logement social. Les CROUS ont tout de même relevé le défi de maintenir les 27 à 28 % de logements attribués habituellement à des étudiants étrangers. Dans l'ensemble, les actions des CROUS perdurent, pilotées par le MESRI et en lien avec les opérateurs comme Campus France et les établissements.

i) Le MEAE

M. Damien VIALLE mentionne les dispositifs mis en place pour les boursiers qui n'ont pas pu rejoindre le territoire français à la rentrée

- Les campus connectés, établis en lien avec les postes diplomatiques.
- Les bourses transitoires, qui permettent aux boursiers de percevoir leurs bourses alors qu'ils ne sont pas encore arrivés en France.

M. Jean PEETERS souligne en conclusion que l'un des enjeux actuels est de transformer une réponse conjoncturelle à une situation de crise en un changement structurel. Les mesures prises au cas par cas, sous la contrainte, dans l'urgence, doivent créer des mouvements et actions pérennes, que ce soit dans l'accueil des étudiants ou le soutien psychologique. De même, l'investissement dans du matériel numérique prendra-t-il la forme d'un plan de financement renouvelable chaque année ? De telles questions se posent aux établissements s'ils souhaitent proposer des services de qualité et prévenir les crises.

4. DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR CF : CRÉATION DU RÉSEAU DE L'ACCUEIL, LES JEUDIS DE L'ACCUEIL, TUTORIELS, CATALOGUE DE FORMATIONS À DISTANCE

Mme Karine MOUCHELIN présente la plateforme numérique Whaller dont la mise en place a été décidée en fin d'année 2019 avec le MESRI, et qui a connu un coup d'accélérateur lorsque la crise s'est annoncée.

• Le réseau des responsables de l'accueil

- Créée pour renforcer l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques, cette plateforme est consacrée à l'information des personnes en charge de l'accueil au sein des établissements. Depuis mars, les établissements peuvent communiquer, s'informer sur les diverses problématiques de l'accueil et bénéficier de l'expérience de chacun.

CAMPUS FRANCE

- Une plateforme numérique cogérée par la DGESIP et Campus France : les deux organismes déposent les informations officielles et les échanges sont riches.
- Le réseau compte près de 400 membres à ce jour.
- Il se donne pour mission d'engager des réflexions sur des thématiques communes, assurer une veille juridique et administrative, diffuser de l'information sur l'accueil et la vie étudiante.

- **Les jeudis de l'accueil**

Les jeudis de l'accueil ont remplacé cette année le colloque annuel de l'accueil qui rassemble les personnes en charge de l'accueil des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur :

8 webinaires thématiques, répartis sur 5 semaines, à destination des services d'accueil des étudiants internationaux des établissements d'enseignement supérieur, avec l'intervention des deux Ministères de tutelle et du Ministère de l'Intérieur. Ces webinaires ont traité de sujets habituels, avec un éclairage spécifique posé en contexte de crise, puis de sujets axés sur la gestion de crise. Ces séances ont permis de maintenir l'information auprès des établissements, qui ont échangé sur leurs bonnes pratiques.

- 700 personnes inscrites.
- Entre 250 et 380 participants par webinaire.
- 33 intervenants.
- de nombreuses thématiques : titres de séjour, logement, sécurité sociale, gestion de crise, accompagnement de la dématérialisation...

- **Les tutos de Campus France**

Dès le début de la crise, Campus France a voulu créer des supports qui permettent aux étudiants, aux établissements, aux espaces Campus France et à ses services de faciliter la prise en charge des étudiants internationaux.

- Nouvelle collection de 6 tutoriels vidéo à destination des étudiants internationaux pour faciliter leur accueil en France. Les démarches à effectuer avant leur arrivée sont précisées.
- Tutos disponibles en français et sous-titrés en anglais et en espagnol.
- Visale/ouvrir un compte bancaire/affiliation à la sécurité sociale/la CVEC/boursiers CF : intégrer un CROUS/déposer une demande ou un renouvellement de titre de séjour en ligne.

- **Activités, rencontres et conférences**

En cette année difficile, Campus France devait accompagner les étudiants internationaux et ses boursiers également, avec les institutions et opérateurs concernés. Parmi eux, le CROUS pour le maintien des personnes dans les résidences pendant la première vague de la COVID-19, et le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour accompagner financièrement les boursiers qui ne pouvaient pas rentrer chez eux.

Avec l'ouverture autorisée après la première vague de la pandémie et à la rentrée, puis ensuite lors de second confinement, Campus France s'est attaché à recréer du lien avec ses boursiers, grâce à des activités qui leur permettaient de se rencontrer :

- Journée Portes ouvertes en ligne pour accompagner 300 boursiers et répondre en direct à leurs questions.
- Pique-niques dans toute la France.
- Jeux concours.
- Rencontres virtuelles avec les boursiers dans toute la France.
- Conférences « bien-être » pour les BGE/BCF : organisées en prévision de la fin d'année, elles sont dirigées par des psychologues ou des coaches. Près de 200 boursiers se sont inscrits à ces conférences, qui leur donnent des conseils à suivre en cas de difficultés.

Mme Anastasia ILINE souligne le travail fourni par les équipes de la direction de Mme Karine MOUCHELIN pour s'adapter et assurer leurs missions dans un nouveau contexte et malgré les circonstances.

Mme Karine MOUCHELIN confirme que de nombreuses réunions ont eu lieu, dont certaines récentes. Les délégations régionales ont invité leurs boursiers régionaux à assister à des réunions Zoom, afin de maintenir le lien et détecter les éventuelles difficultés. Plusieurs manifestations seront encore organisées d'ici la fin de l'année.

5. LE LABEL « BIENVENUE EN FRANCE »

M. Noureddine MANAMANNI rappelle que le label, lancé avec la stratégie « Bienvenue en France » en novembre 2018, a déjà été présenté lors du précédent conseil d'orientation.

- La plateforme de candidature au label a été ouverte le 30 janvier 2019.
- 189 établissements sont engagés institutionnellement dans la démarche de labellisation.
- 119 ont déposé leur dossier d'auto-évaluation.
- 102 établissements sont labellisés.

Le label distingue les établissements qui développent et valorisent leurs services d'accueil, en assurant la qualité de 4 éléments-clé :

- L'accessibilité de l'information
- Les dispositifs d'accueil
- L'accompagnement des enseignements
- La vie de campus et le suivi des post-diplômants.

En 2020, trois commissions de labellisation ont eu lieu avec les conférences et agences d'évaluation et d'accréditation (HCERES, CTI, CPU, CDEFI, CGE). Les établissements ont en outre continué à se mobiliser pour l'accueil pendant la crise.

Le label est délivré pour 4 ans et les commissions accordent un niveau de labellisation. Un appel a été passé pour trouver des experts indépendants, dont le rôle est notamment d'assurer une visite des établissements en année N + 1. Cette visite n'a pas pu avoir lieu du fait de la pandémie. À ce jour, un pôle de 75 experts indépendants, issus des établissements labellisés, a été formé lors de 6 ateliers entre septembre et octobre, avec un cadre de référence établi par les équipes. Les visites devraient être effectuées en 2021.

Par ailleurs, en concertation avec le MESRI, Campus France a convenu d'échanger avec les établissements sur ce qui a été fait lors de la crise, afin d'obtenir des informations de terrain qui permettront d'affiner les outils de labellisation.

Un certain nombre de fiches d'établissements labellisés ont été constituées et mises en ligne. Le logo du label apparaît sur la plateforme « Études en France » pour les établissements labellisés.

Une réunion est enfin prévue le 10 décembre pour valider avec les conférences et les agences le pôle d'experts, qui continue à s'enrichir. Le label constitue un maillon de la chaîne, formée par les établissements, les Ministères, qui a permis de faire face à la crise.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Paul ROUMEGAS rappelle que dans le réseau des CROUS circulent deux types d'étudiants :

- Des étudiants pris en charge via une convention entre les établissements et les CROUS, qui sont bien lotis.
- Des étudiants appelés individuels ou free movers, qui connaissent une situation plus compliquée.

La stratégie globale, portée par le Ministère et le réseau des CROUS, est de développer les conventions entre établissements et CROUS pour prendre en charge un plus grand nombre d'étudiants internationaux dans ce cadre. Cependant, depuis l'annonce de cette démarche, le CNOUS constate peu de prises en charge d'étudiants étrangers par ces conventions. Or, la main est aux établissements pour ces initiatives.

Les CROUS sont disposés à mieux formaliser l'arrivée et le logement des étudiants internationaux. Ainsi, lors de la dernière rencontre de Campus France, le module RI de la centrale logement a été présenté. Il permet de fluidifier l'accès au logement pour les étudiants qui sont pris en compte formellement.

Un rappel de la mise en place de cette stratégie globale pourrait être adressé aux présidents d'université, aux conférences et syndicats d'étudiants. La coordination dont ont témoigné les différents intervenants en temps de crise constitue en effet la clé de l'amélioration de l'accueil.

Mme Karine MOUCHELIN insiste sur la nécessité de préciser la façon dont les établissements peuvent prendre contact avec les CROUS et les conditions posées par les conventions.

M. Jean-Luc ROUMEGAS suggère de mutualiser ce qui fonctionne en direction de ceux qui n'ont pas encore l'habitude de la démarche.

M. Jean PEETERS précise qu'un nouveau conseil d'orientation devrait avoir lieu en juin, afin de suivre plus précisément le déroulement de l'année et éventuellement de proposer des idées et recommandations pour la rentrée 2021.

Mme Anastasia ILINE ajoute qu'un focus pourra avoir lieu sur la question du logement, un enjeu majeur.

La séance est levée.